

LES ENJEUX DE VOTRE FORMATION A LA CONDUITE

Permis AM



1. Pourquoi mieux apprendre à conduire un cyclomoteur ou une voiturette ?

La dimension sociale de l'usage du cyclomoteur (ou de la voiturette), au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire un véhicule est une démarche éducative exigeante et est assurée par des formateurs qualifiés.

La formation au brevet de sécurité routière est d'une durée minimale de huit heures, dispensée sur deux jours au moins.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de guide durant votre parcours

d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.
Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécurisée de votre véhicule.

3. Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?

La formation se découpe par :

- une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;
- deux séquences qui sont consacrées à la formation à la conduite hors circulation et à la formation à la conduite en circulation et une autre séquence est dédiée à l'acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- une dernière séquence traite de la sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.
Durant la formation à la conduite d'un cyclomoteur, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.